



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022**

**Nombre de Conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 19**

**L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil Municipal
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022**

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Jacqueline PEIGNEGUY, Valentin TELLECHEA, Christian DURROTY, Patricia VIALLE, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Myriam COULOUMIERS, Aurélie BELASCAIN, Benat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA

Excusés : Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christian DURROTY), Alain PARIOLEAU (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Marie BLEIKER (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN).

Mme Christiane URKIA-MARTIN a été élue secrétaire de séance.

DCM 27/2022 – INTEGRATION DU RELAIS PETITE ENFANCE « A PETIT PAS » DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

Rapporteur : Mme Jacqueline PEIGNEGUY

Différents modes d'accueil de l'enfant sont proposés aux parents sur la Commune, collectifs et individuels, et notamment l'accueil par des assistantes maternelles, de plus en plus nombreuses. Ces dernières avaient la possibilité de se regrouper dans relais assistantes maternelles (RAM). Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce le rôle des RAM qui deviennent les « Relais petite enfance » (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels.

Le RPE « A petits pas » est implanté au Pôle petite enfance de la Commune de Saint-Jean-de-Luz dans le quartier Ichaca. Les missions du RPE sont les suivantes :

- Informer les parents de l'ensemble des modes d'accueil sur le territoire (individuels et collectifs),
- Accompagner les professionnelles de l'accueil individuel (assistantes maternelles),
- Accompagner le parent employeur dans ses démarches sur les aspects juridiques,
- Observer les modes d'accueils, les demandes des communes et les conditions d'exercice en lien avec la petite enfance.

Les missions des RPE sont enrichies et précisées par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021.

La commune d'Arbonne a fait part à la CAF de son souhait d'intégrer le Relais Petite Enfance au 1^{er} janvier 2022, souhait validé par le comité de pilotage du 21 novembre 2011, en présence des villes partenaires et de la CAF pour concentrer l'ensemble des financements des contrats enfance jeunesse des villes partenaires pour l'année 2022 au profit de la seule Ville de Saint-Jean-de-Luz.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'établir d'une part une convention pour intégrer la commune d'Arbonne dans le RPE (cf convention en annexe).

Cette convention précise que la Commune de Saint-Jean-de-Luz s'est engagé à recruter l'animatrice du RPE qu'il met à disposition de la Commune d'Arbonne pendant toute la durée de la présente convention précisée à l'article 4. La Commune de Saint-Jean-de-Luz s'engage à financer sur son budget annexe « Petite enfance » le coût salarial de l'animatrice ainsi que l'ensemble des autres charges nécessaires au bon fonctionnement du RPE. Il est souligné que la Commune de Saint-Jean-de-Luz étant le gestionnaire du RPE, c'est cette dernière qui encaisse la totalité de la subvention des partenaires, y compris le contrat enfance jeunesse versé par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2022.

Pour l'année 2022, le montant forfaitaire de la participation financière de la Commune d'Arbonne est fixé à 882€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents de :

- **D'APPROUVER l'intégration de la commune d'Arbonne au Relais petite enfance**
- **D'APPROUVER le projet de convention financière pour l'intégration de la commune d'Arbonne**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer les actes afférents.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 7 juillet 2022

Le Maire

Marie José MIALOCQ

The image shows a blue ink signature of Marie José MIALOCQ written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ARBONNE' at the top and 'Pyrénées-Atlantiques' at the bottom, with a central emblem.